

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 13 décembre 2023 à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Julien BONNETON – Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM Michel JACOB - Jean-Claude DELARBRE - Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE

PROCURATIONS : M. Michel JACOB à M. Olivier VILLETTELLE
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Dominique BERNAT
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON
Mme Sarah VALLUCHE à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : ENFANCE – JEUNESSE – ÉDUCATION : CONVENTION AVEC LA CAF – REVERSEMENT DU BONUS TERRITOIRE LAEP

En janvier 2013, les communes de Sorbiers, Saint-Jean-Bonnefonds et La Talaudière ont ouvert un Lieu d'Accueil Enfants Parents intercommunal (LAEP). Les Communes percevaient pour cette activité, une prestation de service dans le cadre de leur Contrat Enfance Jeunesse.

Dans le cadre de l'évolution des financements, avec le passage progressif des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) aux Conventions Territoriales Globales (CTG), la Caisse d'Allocations Familiales a mis en place un « Bonus Territoire CTG », qui intègre la prestation de service LAEP.

Toutefois, ce bonus ne peut être versé qu'à une structure ou une commune. Jusqu'à échéance du marché de prestation avec l'École des Parents et des Éducateurs de la Loire, le bonus territoire du LAEP sera versé, par la CAF, à la Commune de La Talaudière, qui se chargera de reverser la quote-part correspondante aux Communes de Sorbiers et Saint-Jean-Bonnefonds.

Une convention définit, pour les années 2023 et 2024, les modalités financières entre les communes de La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds et Sorbiers concernant le reversement du Bonus Territoire du lieu d'accueil enfants Parents.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2019-175 du 6 novembre 2019 approuvant le contrat Enfance Jeunesse 2019-2022,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement – Prestation de service LAEP – Bonus territoire CTG.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de service LAEP – Bonus territoire CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales telle que jointe en annexe,
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou l'adjoint délégué, à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 14 décembre 2023

La Maire,

Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.